

Ville de VAUCRESSON

Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023

Conseil municipal du 17 novembre 2022

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques pour la commune.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du Conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2023 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil municipal du 15 décembre prochain.

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ASVP	Agent de surveillance de la voie publique
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CSU	Centre de supervision urbaine
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
DSIT	Dotation de soutien à l'investissement territorial
DUP	Déclaration d'utilité publique
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPFIF	Etablissement public foncier d'Ile-de-France
EPT	Etablissement public territorial
FCCT	Fonds de compensation des charges territoriales (Contribution financière de la Ville de Vaucresson à Pold)
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FIM	Fonds d'investissement métropolitain
FPIC	Fonds national de péréquation intercommunal et communal
FSRIF	Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRVE	Infrastructure de recharge pour véhicules électriques
MGP	Métropole du Grand Paris
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PEDT	Projet éducatif du territoire
PIB	Produit intérieur brut
PLF	Projet de loi de finances
POLD	Paris Ouest La Défense
PPI	Plan pluriannuel des investissements
ROB	Rapport d'orientation budgétaire
SMIC	Salaire minimum de croissance
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

SOMMAIRE

<u>I – Le contexte national et local</u>	4
A - Le contexte économique	
B - Le projet de loi de finances	
C - L'intercommunalité	
<u>II – Bilan financier provisoire de l'exercice budgétaire 2022</u>	7
A - Section de fonctionnement	
B - Section d'investissement	
<u>III- Les grands enjeux financiers de la commune</u>	9
A - Les contraintes conjoncturelles	
B - Le cadre institutionnel	
C - Les orientations budgétaires de la ville	
D - Le plan pluriannuel d'investissement	
<u>IV – Synthèse du budget prévisionnel 2023</u>	20
A - Section de fonctionnement	
B - Section d'investissement	
C - Synthèse 2023	
<u>V – Trésorerie et endettement</u>	24

Les orientations budgétaires de la Ville doivent être appréciées au regard du contexte politique et économique, de l'évolution de sa situation financière et des objectifs de développement des services et équipements municipaux.

I – Le contexte national et local

A- Le contexte économique

Si les collectivités territoriales ont bénéficié en 2021 de l'amélioration de la conjoncture nationale, l'année 2022 se caractérise par le maintien d'un taux de croissance économique élevé (attendu à 2,5%) et une envolée de l'inflation (6,2% à fin octobre). La hausse des coûts pour les communes concerne principalement l'énergie, les matières premières, la rémunération des agents et les marchés indexés.

En ce qui concerne l'énergie, les différents accords contractuels négociés par les collectivités conduisent à une forte variabilité de l'impact des hausses des différents fluides. Mais il faut s'attendre à une hausse moyenne du poste énergie de 100 à 200% en 2022, bien que cette hausse intervienne essentiellement sur la seconde moitié de l'année.

Sur le plan salarial, le dégel du point d'indice est intervenu en juillet 2022 avec une augmentation de 3,5%. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985.

Par ailleurs, pour s'aligner sur la revalorisation du SMIC (+ 2,65% au 1^{er} mai 2022), le minimum de traitement dans la fonction publique s'est établi à 1 649,48 € bruts mensuels pour un temps plein, à compter du 1^{er} mai 2022. Cette augmentation fait suite à deux précédentes augmentations de l'indice minimum au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} octobre 2021.

Au total, l'augmentation salariale supportée par les communes, à effectif constant s'élève à 4% en année pleine, soit 2% pour l'année 2022.

B- Le projet de loi de finances

Le projet de loi de finances pour l'année 2023 a été présenté en Conseil des ministres le 26 septembre 2022.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités : poursuite de la baisse des impôts, compétitivité des entreprises, plein-emploi, investissements indispensables pour assurer les transitions énergétique et numérique.

Les principales mesures concernant les communes sont les suivantes :

- **Dotation globale de fonctionnement** : Le gouvernement a annoncé une augmentation de 210 millions d'euros de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2023. En complément, la Première ministre Elisabeth Borne a annoncé rajouter 110 millions d'euros de plus pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023. Cependant, certaines collectivités verront leur DGF continuer à se réduire, soit en raison de la baisse de leur population, soit au travers du mécanisme d'écrêtement destiné à financer la hausse de celle des autres territoires.
- **Revalorisation des bases locatives** : Se situant déjà à un niveau historique en 2022, avec une progression de 3,4%, la revalorisation des bases ~~s'élèvera à 7% en 2023~~. L'absence de plafonnement a été confirmée.

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

- **Création d'un « fonds vert »** : Annoncée le 27 août 2022 par la Première ministre, la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est bien inscrit au projet de loi de finances pour 2023. Il est doté de 1,5 milliard d'euros d'autorisations d'engagement pour l'année 2023 et de 375 millions d'euros de crédits de paiement. Il a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique.
- **Neutralisation des indicateurs financiers** : Le comité des finances locales (CFL) a présenté ses nouvelles propositions de réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. La loi de finances 2022 a prévu d'élargir la définition du potentiel financiers aux ressources suivantes : droits de mutation moyennés sur 3 ans, taxe locale sur la publicité extérieure, majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- **Aide de l'Etat pour les factures d'énergie** : Cette mesure représente un « filet de sécurité » qui sera uniquement centré sur les dépenses énergétiques des collectivités territoriales. La proposition est de compenser 50 % de la hausse des dépenses énergétiques du bloc communal Pour être éligibles, les communes devront présenter un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen des communes de la même strate démographique. L'exigibilité de la Ville sera définitivement connue après la clôture du compte administratif.

C- L'intercommunalité

La Ville est intégrée dans une intercommunalité à deux niveaux. Elle est membre d'un établissement public territorial (EPT), Paris Ouest la Défense (Pold), regroupant 11 communes. Pold est une entité de la Métropole du Grand Paris (MGP). La MGP représente 131 communes de l'agglomération parisienne (11 EPT et la Ville de Paris).

Les 5 compétences exercées par Pold depuis 2016 sont les suivantes :

- La politique de la ville
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Le Plan Climat Air Energie
- L'assainissement et l'eau
- La gestion des déchets et assimilés

Trois compétences sont partagées avec la MGP :

- L'aménagement et l'espace métropolitain
- La politique locale de l'habitat et du logement
- Le développement et l'aménagement économique

Si la loi NOTRe actait le transfert de la totalité de la contribution économique territoriale (CET) à la MGP en 2021, dont la cotisation foncière des entreprises (CFE), jusque-là perçue par les EPT, la loi de finances 2021 a repoussé ce transfert de deux ans, tout en prévoyant un partage de la croissance en 2021, confirmé en 2022.

Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit le *statu quo* en reportant de deux ans le transfert de la CFE des EPT vers la MGP et en prorogeant le versement de la dotation d'équilibre par les EPT à la MGP. En contrepartie, la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT), assise sur la dynamique de CVAE, versée par la MGP aux EPT, reste suspendue.

Le législateur semble donc avoir tranché pour une prolongation d'un schéma de flux complexe qui n'avait pas vocation à être pérennisé, alors qu'un consensus existe sur la nécessité d'une réforme institutionnelle et financière.

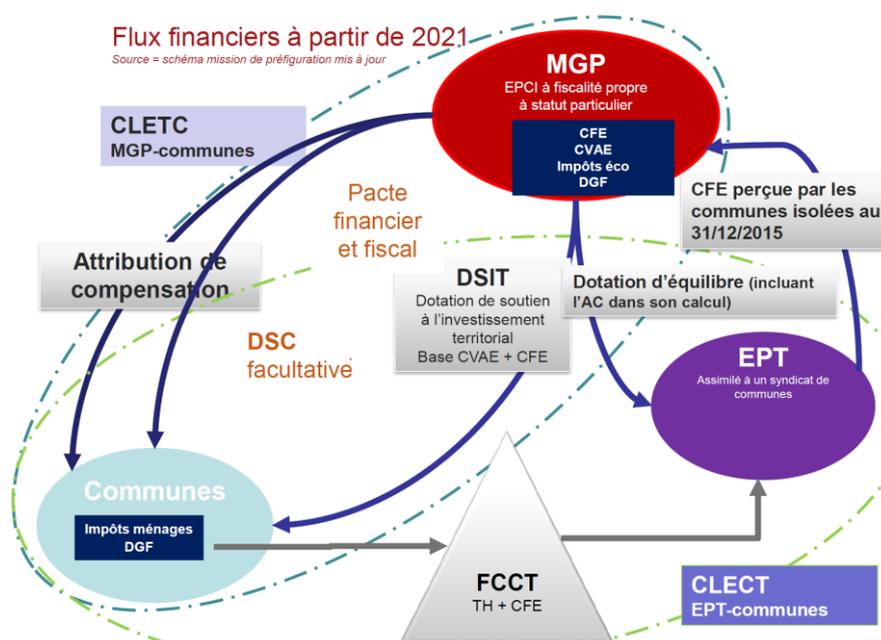
Accusé de réception en préfecture 092-219200763-20221117-2022-109-DE Date de réception préfecture : 21/11/2022
--

On rappellera que la Ville de Vaucresson perçoit les flux indirects de fiscalité professionnelle au travers de l'attribution de compensation et des dispositions du pacte financier Pold.

Au-delà de la fiscalité professionnelle, le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT), contribution des communes versée à leur EPT, cause un fort préjudice aux finances de la Ville, selon l'équipe municipale. Il en est de même pour le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ces deux points seront détaillés *infra* ainsi que les décisions prises par la Ville pour faire valoir ses intérêts.

A noter enfin que le projet de loi de finances pour 2023 entérine la suppression de la CVAE sur 2 ans (2023 et 2024). Cette nouvelle étape dans l'allègement des impôts économiques locaux est sans incidence sur le budget communal, le montant perçu *via* l'attribution de compensation étant figé.



II – Bilan financier provisoire de l'exercice budgétaire 2022

Les résultats définitifs de l'année 2022 ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres estimés sont présentés ci-dessous. Ils pourront différer de l'atterrissage en fin d'année.

A- Section de fonctionnement

Fonctionnement (en k€)	BP 2021	2021*	BP 2022	Estimé 2022	Estimé/BP
Recettes de fonctionnement	14 173	14 637	14 666	15 542	6,0%
Dépenses de fonctionnement	13 067	12 560	13 455	13 319	-1,0%
Résultat de fonctionnement	1 106	2 077	1 211	2 223	

* hors VO²

Les recettes de fonctionnement estimées pour l'année 2022 sont en progression de 6% par rapport aux prévisions budgétaires.

Elles intègrent des cessions de chambres pour un montant de 531 k€. Retraitées de cet élément non récurrent, les recettes de fonctionnement nettes des cessions devraient s'élever à 15 011 k€, soit une progression de 2,3% par rapport aux prévisions budgétaires.

Dans un contexte conjoncturel défavorable, la Ville a pu s'appuyer sur une bonne tenue des recettes fiscales. La revalorisation des bases s'est établie à + 3,4% en 2022 et la municipalité a décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière de 1,25 points (taux TFPB à 21,15%), soit une progression de + 6,28%.

La prévision des droits de mutation 2022 est de 1 000 k€ contre 1 070 k€ en 2021. La recette moyenne au titre de ce poste se situait autour de 1 100 k€ sur les années précédentes.

La DGF subit à nouveau une baisse de 18 %, portant son montant à 452 k€.

Les dépenses de fonctionnement estimées ressortent en baisse de 1 % par rapport aux prévisions budgétaires.

La Ville a pourtant dû faire face à des augmentations significatives des dépenses de fonctionnement provenant de facteurs externes : la hausse des prélèvements extérieurs (FSRIF et FPIC), les dépenses d'énergie et d'alimentation ainsi que la revalorisation du point d'indice.

On notera que les dépenses d'énergie devraient progresser de 305 k€ en 2021 à 551 k€ en 2022, soit une augmentation de + 81%.

Les dépenses de personnel devraient s'élever à 5 620 K€ sur l'année, soit une progression de 2%.

L'effort sur l'équipement numérique se poursuit *via* la modernisation des logiciels et la contractualisation d'une prestation de DSI externalisée à temps partiel. Enfin, les dépenses d'entretien des espaces verts évoluent conformément au budget.

Le résultat de fonctionnement estimé, intégrant les cessions de chambres, devrait s'élever à 2,2 M€. L'épargne brute correspondante (ratio retraité des cessions de chambres) devrait s'élever à 1,6 M€ contre 1,8 M€ en 2021. L'écart constaté correspond à la hausse de l'énergie sur l'exercice.

Les décisions fiscales prises fin 2021 se révèlent indispensables pour préserver la capacité d'investissement de la Ville dans le contexte conjoncturel actuel.

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

B- Section d'investissement

Investissement (en K€)	BP 2021	2021*	BP 2022	Estimé 2022
Recettes d'investissement	3 694	942	4 297	2 903
Dépenses d'investissement	5 691	5 585	7 313	4 466
Résultat d'investissement	- 1 997	- 4 643	- 3 016	- 1 563

* hors VO²

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été : le démarrage du chantier médiathèque-restaurant municipal, les acquisitions immobilières concernant le logement social et le cabinet médical et l'aménagement du complexe Yves du Manoir.

La commune a financé ses investissements par son autofinancement et un recours à l'emprunt d'un montant de 693 k€ auprès de la Banque des Territoires destiné à financer le portage des acquisitions immobilières affectées au programme de logement social et destinées à être revendues à des bailleurs sociaux.

Synthèse 2022 :

Synthèse financière (en k€)	BP 2021	2021*	BP 2022	Estimé 2022
Résultat total (F+I)	- 891	- 2 566	- 1 805	660

Le résultat total estimé (fonctionnement et investissement) s'établirait à +660 k€ sur l'exercice.

III – Les grands enjeux financiers de la commune

La présentation des orientations budgétaires vise en priorité à informer le Conseil municipal des principaux enjeux budgétaires de la Ville à moyen terme.

Dans ce cadre, les facteurs externes significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les données budgétaires seront présentés en amont des principales orientations retenues par la municipalité.

Enfin, la programmation exhaustive des projets municipaux sera présentée au travers du plan pluriannuel d'investissement.

A – Les contraintes conjoncturelles

Le contexte inflationniste n'épargne pas les comptes de la Ville en 2022 et constitue une donnée incontournable, bien que difficile à anticiper, de l'exercice budgétaire 2023.

Il serait aléatoire de projeter un impact inflationniste à plus long terme compte tenu de la volatilité des facteurs sous-jacents.

On notera qu'en 2022, les principales hausses concernent les dépenses d'énergie et les achats de denrées alimentaires destinées à la cantine scolaire (respectivement 2,4% et 2% des dépenses de fonctionnement en 2021). L'estimation 2022 fait ressortir une hausse de l'énergie de 81% et une hausse des achats de denrées alimentaires de 14%.

A effectif constant, l'évolution indiciaire des dépenses de personnel, couplée à la revalorisation des carrières des catégories B et C, devrait être comprise entre 3,5 et 4%. Cette hausse plus mesurée porte néanmoins sur un poste représentant 41% des dépenses de fonctionnement de la commune en 2022.

Au total, l'impact de l'inflation sur ces 3 postes devrait représenter un montant de l'ordre de 420 k€ sur un montant total de dépenses de 12 560 k€ en 2021. Ce montant est également à rapprocher du résultat de fonctionnement 2021, s'élevant à 2 M€.

L'impact de l'inflation est plus difficile à mesurer sur les autres postes de dépenses courantes de la ville, mais on peut anticiper une progression du coût des marchés indexés (pour en citer quelques-uns : espaces verts, nettoyage de la voirie, ramassage scolaire, denrées alimentaires, etc.). Sur le plan de l'investissement, des hausses significatives sont déjà constatées, tant sur le plan des achats de matériaux que des prestations des entreprises de construction.

Le contexte inflationniste est d'autant plus pénalisant pour les comptes de la Ville qu'il intervient dans un contexte municipal marqué par la forte rigidité des dépenses, compte tenu de la nécessité de délivrer les services municipaux essentiels (petite enfance, enfance, guichet unique, équipements municipaux), et la faible élasticité des recettes.

En ce qui concerne la crise énergétique, principale source de préoccupation actuelle, il sera souligné par la suite que l'adhésion de la Ville à différents syndicats lui permet de bénéficier d'une couverture mutualisée sur les prix de l'énergie, à moyen terme.

Par ailleurs, les efforts de sobriété énergétique, entrepris depuis plusieurs années, seront accentués dans le cadre d'une politique globale.

B – Le cadre institutionnel

Depuis son entrée en fonctions, l'équipe municipale s'est penchée sur les dépenses liées directement ou indirectement à l'intercommunalité : péréquations et contribution à l'EPT POLD.

A titre de référence, ces diverses contributions représentent 23,5% des dépenses totales de la Ville pour l'année 2021.

Les péréquations (nationale et régionale) s'élèvent à 1,49 M€ en 2021. La ville de Vaucresson supporte le taux de péréquation rapporté à ses recettes fiscales le plus élevé des villes de l'EPT Pold, compte tenu d'une règle de répartition défavorisant les communes de l'ancien EPCI Cœur de Seine.

La ville de Vaucresson a déposé une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) sur la règle de répartition de la péréquation nationale (FPIC) en octobre 2022, s'appuyant sur le motif de la rupture d'égalité devant la loi et les charges publiques.

Par ailleurs, la Ville contribue chaque année depuis 2016 aux charges de l'intercommunalité (FCCT) pour un montant de 1,48 M€. Ce montant est supérieur au besoin de financement de l'EPT Pold et conduit à la constatation d'un surfinancement annuel par plusieurs villes dont Vaucresson. Ce surfinancement est mis en réserve au profit de la Ville, mais vient au débit du budget de la Ville, sans affectation productive dans les comptes de l'EPT.

La Ville a motivé auprès de Pold une demande d'ajustement de son FCCT 2023 et de régularisation de l'excédent de trésorerie capitalisé à date (3 M€).

Ces diverses demandes représentent une fourchette d'économies annuelles de 200 à 400 k€, en fonction du résultat de ces requêtes.

La Ville s'est entourée d'un conseil en finances publiques et d'avocats spécialisés pour instruire et formaliser ces différents dossiers.

C – Les orientations budgétaires de la ville

Les principaux enjeux budgétaires ressortant des priorités de l'équipe municipale portent sur les domaines suivants :

- L'aménagement de la Ville
- La transition énergétique
- Les services à la population
- Le renforcement des ressources

1 - L'aménagement de la ville

L'aménagement de la Ville est la priorité politique de l'équipe municipale. Il repose sur une vision à long terme conciliant urbanisme, environnement et intégration de l'habitat social.

- **La stratégie de développement urbain**

Au-delà des réalisations en cours correspondant à la volonté de doter la Ville d'équipements permettant de renforcer l'offre de services municipaux (démarrage des travaux de la médiathèque, ouverture d'un cabinet médical en centre-ville), l'équipe municipale a souhaité définir un cadre d'aménagement de la Ville, structuré et concerté.

Etape décisive de cette politique d'aménagement, l'étude urbaine réalisée en 2022 débouchera au début de l'année 2023 sur la restitution du scénario concerté avec les Vaucressonnais, et la réalisation d'un document de planification opérationnelle.

La Ville disposera d'un « cahier des charges » concret pour orienter les acteurs de l'aménagement (Ville, partenaires publics, promoteurs) à court, moyen et long terme.

Les habitants de Vaucresson ayant été consultés lors des étapes d'élaboration du scénario final, la Ville peut espérer que la mise en place progressive du programme s'effectuera en évitant les contentieux qui ont bloqué la restructuration du centre-ville depuis 30 ans.

En termes d'impact budgétaire, dans la rubrique des recettes potentielles d'investissement, la ville dispose d'une réserve foncière « vierge » et mobilisable à court terme, en particulier au cœur de ville.

La valeur brute totale des droits à construire des parcelles non-loties pouvant être cédées en vue de la création de logements mixtes et de commerces, dans les 10 prochaines années, est supérieure à 10 millions d'euros.

A l'opposé, dans la rubrique des dépenses prévisibles d'investissement sur le court et moyen terme, les principaux sujets identifiés concernent :

- Les modalités de mobilité et de stationnement au centre-ville y compris à la gare
- L'aménagement des circulations urbaines (sentes de liaison, réaménagement et création d'espaces paysagers, etc.)
- La restructuration de l'hôtel de ville
- Une réflexion globale sur les crèches et les écoles

Il est difficile de chiffrer l'ensemble des investissements nécessaires à l'aménagement urbain au sens large, mais une estimation des dépenses prévisibles à court terme (échéances inférieures à 3 ans) essentiellement consacrées au stationnement (cœur de ville et gare) et à l'aménagement paysager (sentes, square de La Montgolfière, Croix Blanche, anciens terrains potagers) pourrait avoisiner 4 à 6 millions d'euros.

A moyen et long terme, la restructuration de l'hôtel de ville et la réflexion sur les écoles et les crèches ne peuvent être détachée d'une valorisation éventuelle de parcelles rendues constructibles par une réorganisation globale des emplacements.

Par ailleurs, la municipalité peut procéder à des acquisitions patrimoniales dans le cadre de projets définis. On notera qu'en 2022 la Ville a acquis un appartement de 126 m² devant être transformé en cabinet médical pour accueillir 4 praticiens. Ce cabinet médical devrait ouvrir dans le courant de l'année 2023. Il viendra compléter le dispositif d'accès aux soins mis en place avec l'appui de l'URPS comprenant 2 cabinets médicaux additionnels :

- VO² : un cabinet médical de 116 m² dont la livraison est prévue courant 2023.
- Rue Allouard : création d'un cabinet médical de 47 m². Son ouverture est programmée début 2025.

- Environnement

La transition écologique est au cœur de la réflexion et du développement des projets municipaux en investissement comme en fonctionnement. L'approche de « ville durable » souhaitée par la municipalité sera favorisée dans le cadre du dispositif « Territoire engagé, transition écologique – climat-air-énergie » (ex Cit'ergie).

Après le verdissement du cimetière municipal en 2021, plusieurs études ont été conduites en 2022 en vue de la concrétisation de plusieurs programmes dès 2023, poursuivant des objectifs

communs d'amélioration de la qualité de vie, de développement de l'attractivité de Vaucresson et de neutralité carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Quelques illustrations non exhaustives soulignent l'aspect transversal des problématiques environnementales :

- Réaménagement et mise en valeur du parc de la Croix Blanche en vue notamment de réorganiser et végétaliser le parking du cinéma, désimpermeabiliser le site, requalifier les accès, sécuriser le site (400 K€)
- Mise en place d'une gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts municipaux (40 K€)
- Mise en place à l'échelle de la commune de la 3^{ème} phase de la zone à faible émission
- Aménagement de parkings sécurisés (Véligo) à proximité immédiate de la gare SNCF et implantation d'arceaux vélos répartis sur l'ensemble du territoire de la commune
- Réaménagement des rues de Cazes, Garches et du carrefour du Souvenir Français en vue de favoriser le partage de la voirie au profit des mobilités douces, désimpermeabiliser la voirie en vue d'apaiser la circulation automobile, améliorer le cadre de vie du quartier, poursuivre la création d'alignement d'arbres, etc. (1 600 K€)
- Engagement des premiers chantiers de rénovation thermique et énergétique à la suite de la phase d'audit conduite en 2022 en coordination avec le nouveau marché relatif au chauffage des bâtiments municipaux et développement des énergies renouvelables

En matière de renaturation en ville et de lutte contre les îlots de chaleur, sont actées en 2023 la création d'une première cour « oasis » au sein de l'école maternelle des Grandes Fermes (400 K€) et la mise à l'étude de la création d'une seconde cour « oasis » au sein du groupe scolaire des Peupliers (40 K€). Par ailleurs, une cinquantaine d'arbres ont été plantés en 2022 sur l'ensemble du territoire.

- La politique de logement social

Au 1^{er} janvier 2022, la Ville compte 363 logements sociaux attribués, soit près de 10% des foyers vaucressonais. La Ville continue ses efforts pour la création de logements sociaux, en accord avec les dispositions de la loi SRU.

L'un des projets majeurs engagés par la Ville dans ce cadre est une opération d'acquisition de chambres de service basée sur une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique). La délibération du 16 décembre 2021 a lancé la procédure pour 71 chambres de service dans 3 résidences du Parc de Vaucresson.

Compte tenu des transactions réalisées en 2022, il reste à ce jour 50 chambres à acquérir, dont 6 sont déjà en négociation.

Les acquisitions totales (y compris celles réalisées en dehors de la procédure précitée) devraient représenter un investissement cumulé de l'ordre de 3,8 M€ sur la période 2023-2026.

Ces logements acquis par la Ville ont vocation à être cédés à court terme à différents bailleurs sociaux (principalement I3F et Hauts-de-Seine Habitat (HDSH)).

La Ville ne réalise donc qu'un portage (usuellement de 6 à 24 mois), dont le coût net se limite à la subvention versée aux bailleurs sociaux. On notera que dans le cadre de la DUP celui-ci devrait s'élever en moyenne à 30% des investissements réalisés. Ces subventions (surcharges foncières) sont déduites des pénalités annuelles SRU dues par la Ville compte tenu d'un taux de logements sociaux inférieur au seuil légal.

Pour rappel, en 2022, la Ville a procédé à des acquisitions pour 628 k€ et des cessions aux bailleurs sociaux pour un montant projeté de 795 k€.

Accusé de réception en préfecture 092-219200763-20221117-2022-109-DE Date de réception préfecture : 21/11/2022
--

Courant 2023, le programme VO² verra la livraison de 53 logements sociaux. Deux projets additionnels seront livrés en 2024 :

- Réhabilitation du 4-6 Grande Rue par HDSH : 6 logements sociaux et un commerce (surcharge foncière : 80 k€)
- Construction d'un immeuble 1 rue Allouard par I3F : 12 logements sociaux, un commerce et un cabinet médical (surcharge foncière : 75 k€)

Les projets immobiliers à venir à Vaucresson pourront intégrer une participation de la Ville au titre de cette politique de logement social pour des montants annuels pouvant être estimés dans une fourchette de 100 à 300 k€.

2 – La transition énergétique

La transition énergétique et écologique est un sujet majeur pour la Ville, notamment au regard du respect des objectifs de la loi ELAN (i.e. 40% de réduction des consommations d'ici 2030 pour les bâtiments de plus de 1000m²).

A court terme, la principale problématique énergétique concerne les prix du gaz et de l'électricité qui ont atteint des niveaux record dans le contexte, d'une part, de la moindre disponibilité du parc nucléaire et, d'autre part, de la guerre en Ukraine.

Les dépenses énergétiques pour les années 2022 et 2023 devraient progresser respectivement de +81% et +41%, soit une augmentation cumulée sur 2 ans de +154%.

	2021	Estimé 2022	Estimé 2023
GAZ	101	300	600
ELECTRICITE BATIMENTS	125	185	125
ECLAIRAGE PUBLIC	79	66	50
TOTAL ENERGIE	305	551	775

Concernant les prix de l'électricité, le montant des dépenses des bâtiments s'élevait à 125 k€ en 2021 (pour une consommation de 540 MWh). Pour 2022, la hausse devrait être limitée à 50%, soit une cible de 185k€, grâce aux prix obtenus par le groupement d'achat d'électricité du SIPPEREC, bien inférieurs aux taux actuels du marché.

Par ailleurs, concernant l'éclairage public, les investissements réalisés au cours des dernières années ont permis de passer l'ensemble des points lumineux en éclairage led. Cette transformation a permis de réduire significativement la consommation de la Ville (consommation annuelle en 2013 : 750 000 KWh / consommation annuelle en 2022 : 480 000 KWh). Les actions de modulation décidées en 2022 devraient permettre de réduire de plus de 25% la consommation annuelle à partir de 2023 (consommation estimée en 2023 : 180 000 KWh).

S'agissant des prix du gaz, le montant des dépenses s'élevait en 2021 à 101 k€ (pour une consommation de 1 930 MWh). Pour 2022, le prix devrait être multiplié par 2,5, soit un montant cible de 255 k€ (la forte hausse des derniers mois [prix multiplié par 5] ne s'appliquant que sur les 3 derniers mois, le reste de l'année 2022 ayant été fixé à un niveau très favorable).

Pour 2023, la Ville basculera dans le marché principal du SIGEIF avec un prix déjà couvert à 40% à hauteur de 118 €/ MWh, le reste devant être fixé d'ici la fin de l'année. Par conséquent, les dépenses 2023 devraient atteindre 600 k€, soit un multiple de plus de 6 par rapport aux dépenses 2021.

La stratégie de couverture des prix d'achat de l'énergie permet de s'affranchir des aléas conjoncturels et de sécuriser l'exercice budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

L'adhésion aux groupements d'achat d'électricité, auprès du SIPPAREC, et de gaz, auprès du SIGEIF, est donc un point clef mis en œuvre permettant de bénéficier à la fois d'une expertise pour la mise en œuvre d'une politique de fixation des prix et de réaliser des économies d'échelle dans la négociation des tarifs.

Parallèlement, les actions entreprises à moyen terme vont se poursuivre :

- Finalisation de l'audit des bâtiments municipaux et lancement en 2023 d'un nouveau marché d'exploitation avec intéressement à la performance énergétique. La rénovation des bâtiments s'inscrira dès 2023 dans un programme pluriannuel d'environ 500k€ par an (avec les ateliers municipaux et le gymnase comme premiers bâtiments identifiés, dans l'attente d'une vision complémentaire notamment sur les écoles). La Ville pourra ainsi bénéficier du « fonds vert » mis en place par le gouvernement pour atteindre l'objectif de réduction de 40% des consommations d'ici 2030.
- Finalisation de la mise en place de l'outil de suivi des consommations énergétiques et initiation en 2023 de la mise en place de capteurs dans nos bâtiments municipaux (Smart Metering) afin d'agir davantage sur les réglages de chauffage.
- Passage en leds en 2023 de tous les éclairages des bâtiments n'ayant pas encore été changé.

3 – Les services à la population

- Sport et jeunesse

Les principaux actifs sportifs de la Ville sont constitués des installations situées sur le plateau Yves du Manoir et des équipements du SIVU Haras Lupin dont la gestion est partagée avec la Ville de Garches.

À la suite de la dissolution du SIVU Yves du Manoir exploité en commun avec la Ville de Garches, au 1^{er} janvier 2022, la Ville a élaboré un nouveau projet pour les espaces sports et loisirs de ce complexe sportif, afin d'offrir une palette élargie de terrains multisports et d'aire de jeux pour les enfants en accès libre. A moyen terme, il est prévu de rénover les terrains de tennis et le gymnase, dont l'entretien a pris du retard.

Ce programme d'investissements devrait être largement soutenu par le département des Hauts-de-Seine.

Après la construction de terrains synthétiques co-financés par les Villes de Garches et Vaucresson en 2021, les projets de développement ultérieurs sur le SIVU du Haras Lupin n'ont pas fait l'objet à ce stade d'un accord entre les deux villes.

En ce qui concerne la politique jeunesse, l'arrivée d'un chargé jeunesse fin 2022 doit permettre de relancer une dynamique diversifiée en faveur des jeunes.

- Enfance

En matière d'éducation, le projet éducatif du territoire (PEDT) sera entériné fin 2022. Il va asseoir la poursuite des actions engagées par la Ville en partenariat notamment avec la CAF et l'Education Nationale.

A ce titre, les engagements budgétaires prévus visent à accompagner les projets pédagogiques présentés par les écoles, en particulier en ce qui concerne l'appui à l'enseignement de l'anglais en élémentaire à partir de la rentrée scolaire 2022, et le déploiement d'un plan numérique à partir de la rentrée scolaire 2023.

L'amélioration de la qualité des services périscolaires est également poursuivie dans le cadre du renouvellement des marchés publics relatifs au transport scolaire et aux services d'accueil

Accuse de réception en préfecture
092219200763-20221113-2021199-DE
Date de réception en préfecture : 21/11/2022

du soir et en centre de loisirs pour les 6/11 ans. En particulier, le taux d'encadrement des études a été porté à un encadrant pour 14 élèves en moyenne. La diversité des activités du temps de la pause méridienne complète cette offre de services pour proposer un temps de convivialité et de qualité aux enfants scolarisés dans les écoles de la Ville.

En ce qui concerne la cantine scolaire, les efforts porteront autant sur le cadre avec la rénovation complète du restaurant Legagneur (pour un budget de 2,9M€), qui permettra de réduire à deux services l'accueil des élémentaires de l'école du Coteau, que sur les menus avec l'intégration croissante de produits bio et de ressources locales dans le cadre des dispositions de la loi Egalim (50% des aliments issus d'une agriculture durable et de qualité dont *a minima* 20% de bio).

Dans un contexte inflationniste qui devrait se poursuivre en 2023 avec une nouvelle progression des dépenses alimentaires de 10 à 15%, il est prévu de travailler sur la constitution des menus et sur le comportement alimentaire des enfants avec un nutritionniste pour réduire le coût du gaspillage alimentaire.

- Petite enfance

Concernant la petite enfance, un nouveau contrat de délégation de service public sera conclu avec effet au 1^{er} août 2023 pour les établissements d'accueil de jeunes enfants de la Croix Blanche et de Jardy. Il est à noter la tension actuelle dont souffre ce secteur dans le domaine des ressources humaines.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée par la Ville à la halte-garderie du Pré au Bois pour laquelle une incertitude existe quant au local qui leur est loué depuis plusieurs décennies par la copropriété du Pré au Bois.

- Numérique

Le développement du parc informatique des services de la Mairie comme des écoles primaires, l'extension du champ d'application des outils logiciels comme le parapeur électronique, et le renforcement de la sécurité informatique nécessitent de consolider l'expertise numérique au sein de la Mairie.

A titre de référence, le budget numérique de la Ville se rapproche désormais du budget de la voirie, budget traditionnellement au cœur de l'action municipale. Il devrait s'élever à 244K€ en fonctionnement et 56K€ en investissement en 2023.

Le recours à un DSI externalisé depuis 2022 devrait permettre d'accompagner les équipes de la Mairie dans cette transition numérique.

Il est également prévu de déployer à partir de 2023 un réseau de fibre optique propriétaire pour relier les bâtiments de la Ville. Ce réseau sera le support de nombreuses applications destinées à gérer les équipements de la Ville : téléphonie, informatique, vidéoprotection, gestion numérisée des bâtiments.

Il représente un investissement significatif (de l'ordre de 725 k€).

- Culturel

Le principal enjeu budgétaire du service culturel réside dans la construction de la médiathèque. Cet équipement public, d'une surface de 1242 m², incluant un auditorium de 100 places, disposera d'un fonds physique (18 à 20 000 documents) et d'un fonds numérique.

Les travaux ont débuté en septembre 2022 pour une ouverture prévue début 2025.

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

Ce projet représente un investissement total d'un montant de 9,8 M€. Il est largement subventionné et la part Ville devrait s'élever à 24% de l'investissement total, soit 2,3 M€.

Le budget de fonctionnement actualisé de la médiathèque devrait s'élever à 500 k€ à l'ouverture. Il devrait être déployé à partir de 2023 avec la constitution progressive de l'équipe nécessaire pour suivre la construction de l'équipement et la constitution du fonds.

- Prévention

Le principal enjeu budgétaire du service prévention repose sur le déploiement d'un réseau de 40 caméras en 2023 et 2024 et la création d'un centre de surveillance urbaine (CSU) permettant le suivi en temps réel des images.

Le budget d'équipement devrait s'élever à ce titre à un montant de 475 M€ en 2023.

En parallèle, il est prévu l'ouverture d'une maison de la sûreté urbaine en centre-ville pour rapprocher l'équipe de prévention des citoyens.

4 – Les ressources humaines

Le nombre des ETP rémunérés par la Ville s'élevait à 117 (hors vacataire) au 1^{er} janvier 2022.

La répartition par statuts et catégories hiérarchiques est la suivante :

- Sur les postes dis permanents, 67,50% des agents de la ville sont fonctionnaires (titulaires ou stagiaires), le reste étant constitué par des agents contractuels.
- 66,67% des agents sont en catégorie C, 15,83% en catégorie B et 17,5% en catégorie A.

Par rapport à l'exercice précédent, on constate une forte augmentation du pourcentage des agents de catégorie B qui passe de 10% à 15,83%. Cette évolution est justifiée principalement par le classement en catégorie B des auxiliaires de puériculture de la crèche municipale des Jardins.

La collectivité a maintenu en 2022, la réorganisation amorcée en 2020 avec la définition de services répartis par pôles. A ce jour, trois des quatre pôles nés de cette réorganisation sont constitués (pôle Ressources, pôle des services à la population et pôle des services techniques). Le quatrième, le pôle aménagement et attractivité, sera mis en place dès le recrutement de son directeur.

Comme en 2022, peu de départs à la retraite sont enregistrés du fait de la pyramide des âges qui s'établit en moyenne à 46 ans pour l'ensemble des agents communaux.

Pour l'année 2023, un seul agent a sollicité un départ effectif à la retraite.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste du budget municipal et devraient atteindre 5,6 M€ en 2022, soit 41% des dépenses de fonctionnement réelles.

Elles ont progressé en moyenne de 3,5% par an entre 2019 et 2022, compte tenu des augmentations indiciaires réglementaires, d'un effet noria favorable et du renforcement de certains services.

La perspective budgétaire à moyen terme intègre le recrutement de l'équipe médiathèque (6 personnes en 2024), du directeur du pôle aménagement et attractivité (dont le coût est porté à 80% par Pold) et le renforcement du service prévention.

Accusé de réception en préfecture 092-219200763-20221117-2022-109-DE Date de réception préfecture : 21/11/2022
--

5 – Les recettes

La dynamique budgétaire municipale repose en premier lieu sur la maîtrise des dépenses, gage de l'utilisation optimale des ressources publiques.

Mais elle doit également s'attacher à doter la Ville de moyens pour faire face à ses engagements et ses choix politiques.

La qualité recherchée des services municipaux (renforcement des activités périscolaires), les contraintes légales (investissement dans le logement social) et la nécessité d'adapter l'action municipale aux évolutions technologiques (numérique) ou sociétales (prévention) justifient un renforcement des ressources municipales.

Le financement des priorités politiques (enfance, culture, environnement) nécessite également la mobilisation de ressources permettant de préserver les équilibres financiers. En particulier, le projet médiathèque, brique majeure du projet culturel de la Ville, devrait représenter à terme près de 4% du budget de fonctionnement de celle-ci. Son financement doit être prévu et anticipé.

Enfin, la Ville de Vaucresson subit depuis 10 ans un prélèvement progressif sur ses ressources au titre de la montée en charge des dispositifs de péréquation et de la réduction continue de la DGF. Ces deux prélèvements représentent un manque à gagner annuel de 3 M€ en 2022 par rapport à l'année 2012. Ce montant a été financé en partie par des économies et la progression des recettes ; il a conduit la Ville à constater une réduction de son excédent de fonctionnement.

L'équipe municipale a donc décidé dès 2020 de mobiliser les différentes ressources potentielles de la Ville pour disposer d'une dynamique de recettes cohérente avec le besoin de financement de ses missions et les contraintes financières externes :

- Augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2021
- Transfert de ressources entre l'EPT Pold (TEOM) et la Ville (taxe foncière) à prélèvement inchangé pour le contribuable en 2021
- Hausse de la taxe foncière de 13% en deux tranches (2022 et 2023)
- Indexation annuelle des tarifs municipaux
- Cession de droits à construire dans le cadre du projet VO², pour un montant total de 6,7 M€ (2,4 M€ en 2021 et 4,3 M€ en 2023)

Ces mesures ont permis de stabiliser le résultat de fonctionnement en 2020 et 2021 et devraient permettre d'amortir le choc conjoncturel (inflation et crise énergétique) sur les exercices 2022 et 2023, même s'il semble difficile de parvenir à stabiliser l'épargne brute au niveau des années précédentes.

En outre, la Ville œuvre, d'une part, pour que les recettes qu'elle est en droit de recevoir soient effectivement perçues (dotation de solidarité rurale).

On notera également que les équipes de la Ville ont particulièrement travaillé sur le recensement en 2022 pour s'assurer que la Ville bénéficie des dotations de fonctionnement en adéquation avec le niveau de sa population municipale.

Sur le plan patrimonial, l'opération VO² a particulièrement contribué à renforcer les recettes d'investissement et à préserver la capacité de la Ville à poursuivre ses projets d'aménagement dans un contexte plus contraint.

Les opérations d'aménagement futures peuvent conduire à augmenter les réserves d'investissement de la Ville à travers la cession additionnelle de droits à construire.

Accuse de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

D – Le plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement ne constitue pas un plan d'exécution, celui-ci étant fixé année après année dans le cadre budgétaire. Il a vocation à positionner les différents projets d'investissement dans le temps pour évaluer la capacité de financement de la municipalité.

Les principaux projets programmés sur la période 2023-2026 sont les suivants :

Programmation pluriannuelle des grands investissements 2023-2026 en k€	Dépenses prévisionnelles	Recettes attendues	Montant net
Réseau de vidéoprotection-fibre noire	1 230	1 186	- 44
Opération Hôtel de ville	2 000	1 628	- 372
Aménagement du Centre-Ville	90	15	- 75
Construction médiathèque	5 985	4 930	- 1 055
Rénovation restaurant municipal	2 583	1 499	- 1 084
Réaménagement sportif complexe Yves du Manoir	730	412	- 318
Travaux de voirie Rond Point Souvenir Français	1 665	1 273	- 392
Skate-parc Haras Lupin	540	488	- 52
Cabinet médical	120	96	- 24
Cours oasis	1 481	918	- 563
Rénovation énergétique des bâtiments	1 897	1 828	- 69
Rénovation du restaurant Bogart & Square Croix Blanche	815	786	- 29
TOTAL GENERAL	19 136	15 059	- 4 077

On notera que le projet médiathèque-restaurant municipal impacte significativement le montant des investissements 2023 et 2024, avant un retour à un niveau plus normatif en 2025 et 2026, une fois ce projet livré.

Le niveau de subventionnement des opérations listées a été estimé de manière prudente et fait ressortir un taux moyen de subventionnement de 62%.

Sur cette base, le plan pluriannuel se présente comme suit :

Plan pluriannuel d'investissement en k€		PPI 2023	PPI 2024	PPI 2025	PPI 2026
Investissements courants		2 893	1 285	1 289	1 259
Investissements gdes opérations		6 144	6 541	2 520	1 100
Remboursement emprunt		895	212	222	232
Total investissements		9 932	8 038	4 031	2 591
Autofinancement		1 500	1 500	1 500	1 500
Subventions		7 428	2 699	1 663	1 082
FCTVA		250	1 482	1 284	625
Autres recettes		182	26	26	26
Solde d'investissement		- 572	- 2 331	442	642
Acq. Logements sociaux		1 300	862	862	862
Cessions Logements sociaux		800	1 000	1 000	1 000
Surcharges foncières		210	275	400	420
Solde logement social		- 710	- 137	- 262	- 282
Solde général		- 1 282	- 2 468	180	360
Encaissement Vo ²		4 389			
<i>Trésorerie au 31/12 (reports inclus)</i>	<i>3 091</i>	<i>6 198</i>	<i>3 730</i>	<i>3 910</i>	<i>4 270</i>
<i>Endettement</i>	<i>3 769</i>	<i>2 874</i>	<i>2 662</i>	<i>2 440</i>	<i>2 208</i>

Les investissements courants sont en ligne avec les années précédentes.

L'emprunt Banque des territoires souscrit en 2022 (693 k€) est remboursé en 2023 à l'issue de la cession des chambres financées.

Les investissements en logements sociaux constituent des portages à court terme. Le plan intègre un montant d'acquisitions et de cessions s'équilibrant sur la période. Le coût net de la politique de logement social est constitué du montant cumulé des surcharges foncières, estimé à 1,3 M€ sur 4 ans.

Le besoin de financement net des investissements, après prise en compte des recettes totales, s'élève à un montant de 3,2 M€ sur la période.

La Ville est en mesure de financer ce besoin sur ses ressources propres.

La trésorerie disponible en début de période s'élève à 3 M€ (reports déduits), montant complété en 2023 par l'encaissement de la seconde tranche du projet VO² : 4,3 M€ en 2023.

Dans le cadre de la programmation retenue, la trésorerie en fin de période s'élèverait à 4,2 M€.

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu dans le contexte actuel.

Il pourrait être envisagé pour le financement d'opérations patrimoniales pouvant être à même de générer des recettes de fonctionnement susceptibles de couvrir les frais financiers liés. Par exemple, le financement d'un parking de centre-ville trouverait une logique à être financé par emprunt, les recettes de stationnement pouvant compenser les frais financiers sans peser sur le résultat de fonctionnement courant de la Ville.

En synthèse, le PPI s'équilibre sans recours à l'emprunt et en préservant une réserve de trésorerie supérieure à 4 M€ en fin de période, malgré une hypothèse de programmation ambitieuse.

IV – Synthèse du budget prévisionnel 2023

Les données 2023 sont estimatives. Les montants seront arrêtés lors du vote du budget primitif.

A- Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de 5,1% sur l'exercice 2023.

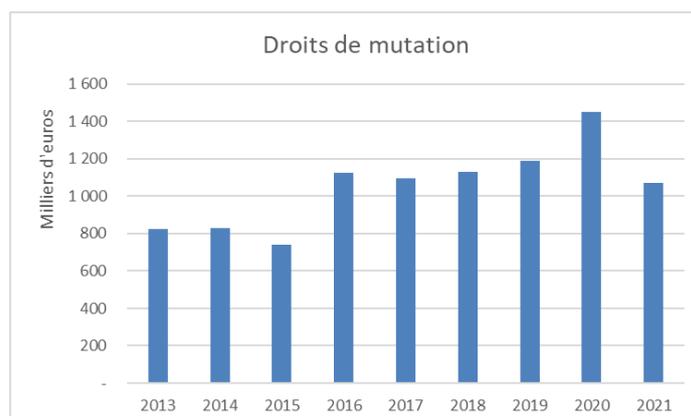
Recettes de fonctionnement en k€	BP 2022	DOB 2023	Ecart 2023-2022
Produits du domaine & ventes diverses	1 762	1 879	117
Impôts et taxes	10 973	11 751	778
<i>dont DMTO (droits de mutation)</i>	<i>1 100</i>	<i>1 000</i>	- 100
<i>dont impôts directs locaux</i>	<i>8 710</i>	<i>9 590</i>	<i>880</i>
Dotations & participations	1 133	969	- 164
Autres produits de gestion courante	799	827	28
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 667	15 426	759

Les produits du domaine sont prévus en légère augmentation. Les participations familiales sont attendues en progression de 2,5%, augmentation prévue dans le cadre de la refonte tarifaire. Une éventuelle revalorisation pourra intervenir à compter de septembre 2023 en fonction de la réalité des charges supportées par la commune.

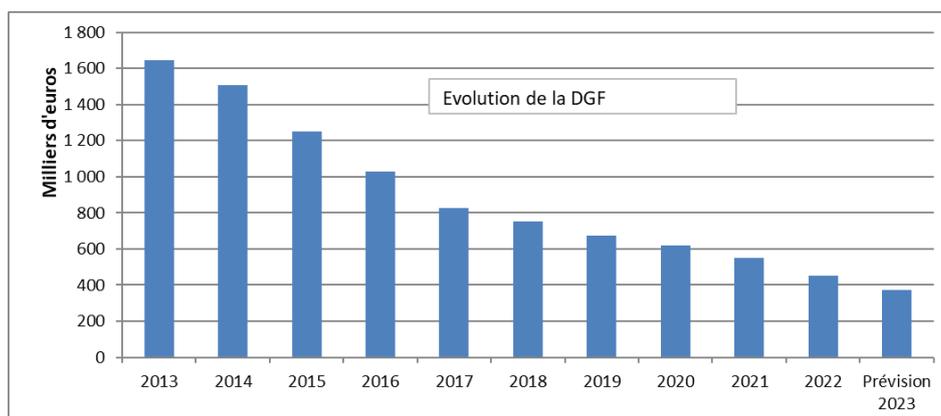
Les impôts et taxes : La revalorisation des bases locatives a été fixée par l'Etat à 7% en 2023, niveau élevé se justifiant par la nécessité de doter les communes des moyens financiers suffisants pour faire face au contexte inflationniste.

L'année verra également la seconde hausse du taux de la taxe foncière décidée en 2021 à hauteur de 1,25 point, soit un taux de TFPB porté de 21,15% en 2022 à 22,40% en 2023.

L'année 2020 a été la plus forte en termes de recettes de droits de mutation. Cette recette reste aléatoire et a été arrêtée pour un montant de 1 M€ pour l'année 2023.



Les dotations et participations : La DGF poursuit son érosion. Pour 2023, il est pris pour hypothèse une perte de 18% soit un montant de 370 k€. Entre 2013 et 2022, la commune a perdu 1,192 M€ de DGF à la suite des mécanismes d'écrêtements.



Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 7.4 %, sous l'effet des pressions inflationnistes.

Dépenses de fonctionnement en k€	BP 2022	DOB 2023	Ecart 2023-2022
Charges à caractère général	3 657	4 382	725
<i>dont dépenses de fluides (eau, chauffage, électricité)</i>	<i>371</i>	<i>820</i>	<i>449</i>
Charges de personnel	5 720	5 822	102
Atténuation de produits (FSRIF, FPIC ...)	1 550	1 650	100
Autres charges de gestion courante	2 362	2 435	73
<i>dont FCCT</i>	<i>1 550</i>	<i>1 590</i>	<i>40</i>
Charges financières	159	156	- 3
Charges exceptionnelles	6	4	- 2
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 454	14 449	995

Les charges à caractère général progresseront de 725 k€ en 2023. Cette progression est fortement liée au contexte inflationniste et au coût de l'énergie et n'intègre pas totalement la hausse des marchés indexés, difficile à anticiper. Une provision pour risque inflationniste sera constituée, à hauteur de 120 k€, pour faire face aux hausses de coûts ne pouvant être anticipées à la date du budget.

La hausse des dépenses énergétiques devrait s'établir à +138% par rapport au budget 2022 (325 à 775 k€) et +41% par rapport à l'exécution 2022. Ces achats seront effectués pour une large part sur des cours garantis, préservant la Ville de nouvelles hausses. Ils ne devraient en contrepartie pas bénéficier de baisses conjoncturelles éventuelles.

Il est à noter que cette forte tension sur le coût de l'énergie aurait pu encore davantage pénaliser la commune, si cette dernière n'avait pas depuis de nombreuses années développé une politique de maîtrise de ses consommations et notamment la transformation en leds de tous les points d'éclairage public et de l'éclairage d'un certain nombre de bâtiments.

Une nouvelle progression des dépenses alimentaires est anticipée pour un montant de 55 k€.

A noter également une valorisation qualitative du contrat périscolaire qui se traduit par une augmentation des dépenses de 18 k€. Il en est de même du contrat espaces verts qui est prévu en hausse de + 30 k€.

Concernant les charges de personnel, l'année 2022 a été marquée par plusieurs évolutions indiciaires et statutaires qui auront un effet report en année pleine en 2023 de l'ordre de 2%.

Par ailleurs, une revalorisation indiciaire de 2% au 1^{er} juillet 2023 est prévue à titre conservatoire, soit 1% en année pleine.

Deux recrutements d'ETP sont envisagés sur l'exercice, dont un directeur de pôle dont le coût devrait être supporté à 80% par POLD.

Mais, compte tenu d'un effet noria favorable dans le cadre de la rotation des effectifs, les charges de personnel ne devraient progresser que de 1,8% par rapport à l'inscription budgétaire 2022.

Les atténuations de produits intègrent essentiellement les fonds de péréquation (FSRIF, FPIC) qui sont provisionnés à hauteur de 1 650 k€, soit 100 k€ de plus par rapport au budget 2022.

Les autres charges de gestion courante progressent compte tenu de la fixation d'une contribution à l'intercommunalité (FCCT) en légère hausse.

Le résultat de fonctionnement est attendu à 1 M€. Pour rappel, il était de 1,2 M€ en 2022.

B- Section d'investissement

Les principaux projets d'investissement pour l'année 2023 sont les suivants :

BP 2023 en k€	Dépenses prévisionnelles	Recettes attendues	Montant net
Investissements courants Bâtiments	362	847	485
Travaux de vidéoprotection-fibre noire	1 230	984	- 246
Cours oasis écoles	394	190	- 204
Eclairage public	105	31	- 74
Autres investissements courants	802	522	- 280
Total investissements courants	2 893	2 574	- 319
Centre-ville	50	-	- 50
Construction médiathèque et rénovation restaurant municipal	2 167	2 687	520
Rénovation restaurant municipal	700	430	- 270
Réaménagement sportif complexe Yves du Manoir	200	80	- 120
Travaux de voirie Rond Point Souvenir Français	1 665	1 000	- 665
Rénovation énergétique des bâtiments	547	437	- 110
Rénovation du restaurant Bogart & Square Croix Blanche	815	652	- 163
Total grandes opérations	6 144	5 286	- 858
Acquisition de logements sociaux	1 300	800	- 500
Surcharges foncières	210	-	- 210
Total biens fonciers	1 510	800	- 710
TOTAL GENERAL	10 547	8 660	- 1 887

Le montant des investissements de l'année devrait s'élever à 9 M€ hors logement social, en forte hausse par rapport à la moyenne des années précédentes (3,5 M€), compte tenu de 3 opérations significatives représentant un montant de 5,8 M€ :

- La construction de la médiathèque et la rénovation du restaurant municipal
- Le déploiement d'un nouveau réseau de caméras, à l'occasion duquel sera déployé un réseau fibré reliant les bâtiments municipaux, auquel sera relié le réseau de caméras
- Le réaménagement des rues de Cazes et de Garches (partie Est) et du carrefour du Souvenir Français

Les investissements en matière de logement social devraient s'élever à 1,2 M€ pour des cessions estimées à 800 k€. La surcharge foncière est évaluée à 210 k€.

Accusé de réception en préfecture
20220763202210000
Date de réception préfecture : 21/11/2022

Compte tenu des recettes d'investissement attendues (subventions, FCTVA) et de l'autofinancement de l'exercice, le besoin résiduel de financement des investissements de l'exercice devrait s'élever à 1,3 M€.

Ce besoin devrait être financé par la trésorerie de la Ville. Il a été décidé de ne pas renouveler le financement par emprunt du programme de logement social, compte tenu de la hausse des taux d'intérêts.

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20221117-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022

VI – Trésorerie et endettement

Etablissement	Encours 31/12/21 en k€	Encours 31/12/22 en k€	Taux d'intérêt	Terme
Société Générale	3 270	3 076	4,54%	2034
Banque des territoires	-	693	Livret A + marge de 0,6%	2026
Total	3 270	3 769		

La Ville devrait disposer au 31 décembre 2022 d'un encours de dette bancaire d'un montant de 3 769 k€ se répartissant comme suit :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale dont l'encours sera de **3 076 k€** à fin 2022. Le montant des intérêts pour l'année 2023 s'élèvera à 138 k€ et l'annuité en capital sera d'un montant de 203 k€.
- Un emprunt auprès de la Banque des Territoires, destiné à financer le portage des acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. Cet emprunt devrait être amorti début 2023 avec la revente aux bailleurs sociaux des biens acquis.

On rappellera que la dette communale est classée **1A** selon la charte de bonne conduite « Gissler ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.

En parallèle, la Ville devrait disposer à fin 2022 d'une trésorerie positive de 5,5 M€ avant reports, c'est-à-dire 3 M€ nets des reports. Ce montant est placé, selon les dispositions réglementaires, sans intérêts à la Banque de France.

On notera que la Ville encaissera en 2023 la seconde tranche de la recette de l'opération d'aménagement urbain VO² pour un montant de 4,3 M€.

Compte tenu des reports fin 2022 et sur la base des estimations budgétaires 2023, la trésorerie est attendue à 8,8 M€ au 31 décembre 2023.